



Pacte piéton-vélo THOMERY Municipales 2020

1) **Je m'engage à mettre en place une politique piéton-vélo sérieuse!**
Cela comprend :

- Un adjoint explicitement en charge de cette politique
- Un budget dédié
- Un plan stratégique piéton-vélo réalisé la première année de mandat (avec les objectifs à atteindre, la planification des aménagements visant à rendre la ville totalement "marchable" et "cyclable") co-construit avec les associations d'usagers
- Des réunions de concertation et de bilan régulières avec les associations d'usagers

2) **Je m'engage à réaliser les actions suivantes** (cocher la case)

	Action	oui	non
1	Réaliser le <u>double sens cyclable</u> dans les rues à sens unique, à commencer par la rue Neuve (tronçon entre la rue de la République et rue Gaston) Clarifier la situation rue Victor Hugo ; double sens cyclable, zone de rencontre		
2	Réparer le chemin des Roches Courteaux (racines, nid de poule) afin d'améliorer la liaison avec Veneux,		
	Combattre le sentiment d' <u>insécurité générale</u> , celui où le cycliste se sent poussé par les voitures ; <u>apaiser la circulation</u> ; possibilités : donner la priorité aux vélos et aux piétons dans les rues étroites (<u>vélorues</u> , <u>les voitures restent derrière le cycliste</u>), des ralentisseurs supplémentaires, <u>dissuader le trafic de transit</u> (rue de Seine vers Champagne, rue Victor Hugo/rue Cronstandt...) avec des obstacles et signalisation type « réservé aux riverains ».		
	Instaurer des <u>vraies zones 30</u> et des <u>zones de rencontre à 20</u> ; dans une zone 30, des aménagements spécifiques sont réalisés tel que la perméabilité de la chaussée aux piétons (ex. mise à niveau du trottoir - trottoirs traversants, réduction du stationnement latéral) ; modification de la géométrie des chaussées (ex. chicanes, écluses, courbes, files étroites, voie centrale banalisée) ; et amélioration du maillage de la circulation douce (vélo, piéton), double sens cyclable		
3	Aggrandir sensiblement ou créer une 2ieme zone 30 au nord de la D301, comprenant la rue Neuve, rue des Cajoux, rue du Port, rue Thiers, rue de Seine, le Chemin des Prés (zone existante), rue Sadi Carnot et la zone de l'école A. Huet...		
4	Créer une Zone 30 au sud de la D301 comprenant rue des Montforts, rue des Moulins à vents, rue de Verdun, rue Gambetta, rue de Source, le centre de By, son école Jacquemin		
5	Améliorer l'accès en vélo à Champagne, (gare, collège et du même coup la véloroute EV3 ou Scandiberique) route d'approche et pont de Champagne. Concertation, réalisation d'un dossier puis influencer pour faire réaliser une piste cyclable depuis le rond point Chemin des Prés / D301 vers et sur le pont de Champagne. (exemple : pont de St-Mammès / Champagne)		
	Balisages pour vélo et piéton, suggestions : indication trajet vélo Avon et Veneux :		

LA VIE A VELO

Association agréée environnement – Arrêté préfectoral N° 046 du 30 avril 2002- Affiliée à la FUBICY

Siège social : Maison dans la Vallée, Rue du vieux Ru, 77210 AVON

Blog : <http://lavieavelo-avon.blogspot.com>

mél : vieavelo@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/vieavelo.Thomery>

